

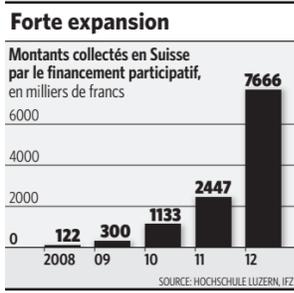
Fonds de placement, opinions d'analystes, OPA du mois... Plus d'infos sur [WWW.letemps.ch](http://WWW.letemps.ch)

SMI	Clôture: 7935,89	Stoxx Europe 600	Clôture: 302,25	S&P 500	18h00: 1656,90	Topix (Tokyo)	Clôture: 1125,27	Obligations, taux à 10 ans	Taux de change	
Performance sur 3 mois	-4,60%	Performance sur 3 mois	-2,43%	Performance sur 3 mois	-0,95%	Performance sur 3 mois	-11,36%	Etats-Unis: 2,828%	Euro (Bund): 1,841%	Suisse (Conf.): 1,034%
En francs		En francs		En francs		En francs		En francs	Euro	Dollar
21 mai	20 août	20 mai	20 août	20 mai	20 août	20 mai	20 août	20 mai	20 août	20 août

## Les attentes liées au financement participatif sont jugées exagérées

**> Innovation** L'essor des fonds levés par le crowdfunding est à relativiser, selon un expert de la Haute Ecole de Lucerne

**> Les banques n'ont pas à être inquiètes**



l'institut IFZ de la Haute Ecole de Lucerne, Andreas Dietrich relativise l'ampleur de ce phénomène en Suisse. «Malgré des taux de croissance très élevés, les montants restent très bas», observe le professeur, qui s'appuie sur les résultats d'un travail de recherche réalisé au sein de l'institut IFZ.

Il distingue entre plusieurs formes de financement: le «crowdfunding», qui permet de financer des projets spécifiques en échange d'avantages monétaires ou non; le «crowdfunding», qui se substitue en partie au capital-risque; le «crowdfunding», qui

consiste en l'octroi de prêts de gré à gré. Dans ce dernier segment, les prêts accordés via la société Cashare, un des pionniers dans ce domaine en Suisse, ont crû de manière exponentielle, à 2 millions de francs. Toutefois, «ce montant doit être mis en relation avec le volume du marché du crédit à la consommation de 7,8 milliards de francs en 2011», rappelle-t-il. Autre ordre de grandeur cité: les montants levés par le financement

L'approche a surtout un potentiel pour les start-up, qui peinent à réunir des fonds au stade early-stage

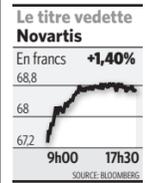
participatif sont estimés à 6 milliards de dollars pour 2013 au niveau mondial, mais à seulement 8 millions de francs pour la Suisse.

Le financement participatif restera-t-il un phénomène marginal? Andreas Dietrich nuance. Le segment du «crowdfunding»,

comme le site Investiere, dispose du meilleur potentiel en Suisse. «Comparé à d'autres pays, il reste très difficile pour des créateurs d'entreprise, qui sortent des universités par exemple, de trouver des fonds au stade early-stage. Cette approche peut combler les manques existants», souligne le professeur. Il juge possible que 50 à 100 millions de francs soient réunis par de telles plateformes en Suisse dans dix ans.

Les banques de détail peuvent créer elles-mêmes de telles plateformes pour ancrer leur positionnement dans la vie locale. Et de citer l'exemple de la banque régionale allemande Volksbank Bülh, qui a mis sur pied une plateforme pour soutenir le financement de projets locaux. «Il s'agit bien sûr aussi d'un outil de promotion marketing, mais il est intelligent. Une telle plateforme contribue à améliorer l'effet de proximité avec la clientèle», note-t-il. Dans l'immediat et à moyen terme, les banques n'ont aucune raison de craindre la concurrence des sites de crowdfunding, conclut-il.

### La bourse suisse



### Quasiment inchangée

La bourse suisse a ouvert en baisse de 0,8%, à 7879 points, après trois séances de recul. Les indications préalables américaines et asiatiques ont été faibles, plombant l'ambiance ce mardi. Les investisseurs continuent de craindre un resserrement des politiques monétaires très accommodantes des banques centrales. La croissance en Asie est également préoccupante. Les investisseurs se demandent notamment si la Réserve fédérale va réduire dès septembre son programme de rachat d'emprunts. Ils attendent des indications ce mercredi soir, avec la publication des minutes de la dernière séance du FOMC. Le SMI a clôturé sur une note quasiment inchangée, à 7935 points, et le SPI a affiché un léger repli de 0,12%, à 7514 points. Les gros perdants du SMI ont été UBS (-1,9%, à 18,47 francs) et Credit Suisse (-1,5%, à 27,96 francs). Pour sa part, Julius Baer a abandonné 1,65%, à 42,43 francs. Le secteur bancaire souffre de déclarations de la Fed, qui réclame des grandes banques américaines qu'elles travaillent à leur matelas de fonds propres pour mieux résister à de futures crises. Aux assurances, Swiss Life (-1,2%, à 177,50 francs) a reculé le plus nettement. Pour sa part, Holcim a perdu 2,1%, à 66,30 francs, après avoir déjà chuté de près de 4,5% la veille. UBS a réduit sa recommandation de «acheter» à «neutre» après les chiffres semestriels. Transocean a cédé 0,60%, à 42,90 francs. Le spécialiste du forage pétrolier en haute mer a annoncé lundi soir avoir conclu ou renouvelé, depuis mi-juillet, environ 2,5 milliards de dollars de contrats et a relevé à 174 jours le temps d'indisponibilité des installations en 2013 et à 119 jours celui de 2014. La Banque cantonale de Zurich a parlé d'un rapport «réjouissant» et «légèrement positif» pour l'action. Les poids lourds défensifs Novartis (+1,40%, à 68,65 francs) et Roche (+0,80%, à 240,20 francs) ont soutenu le SMI. Nestlé a campé sur ses positions à 61,80 francs (-0,08%). BCGE, Salle des marchés

## «Nous devons élaborer un standard commun»

**> Fonds** Markus Fuchs, directeur de la Sfama, présente ses ambitions pour la gestion d'actifs

**> Suite de la page 13**

Pour les institutionnels européens, ces placements sont autorisés. La composante fiscale est moins problématique. Pour les fonds européens vendus en Suisse, la situation est plus flexible. Il est possible d'enregistrer en Suisse des fonds étrangers pour la vente publique, par exemple pour les fonds UCITS. Il suffit d'avoir un représentant en Suisse. La Finma détient une liste de pays qu'elle considère équivalents, aujourd'hui l'UE, les Etats-Unis, Guernesey et Jersey. Pour les fonds non UCITS, il est possible de les distribuer aux investisseurs qualifiés en Suisse.

– Votre arrivée à la tête de la Sfama correspond à un changement de génération et de nom. Quel est le changement stratégique que vous visez?

Markus Fuchs: La réorientation sera graduelle. Après une concentration essentiellement sur la production de fonds de placement (domicile suisse, fonds suisse), l'évolution réglementaire dans le monde nous amène à mettre l'accent non plus sur l'enveloppe du produit mais sur le gérant et ses services. Le cœur de la réglementation concernera l'asset manager et la distribution et non plus l'administration de fonds. En tant qu'association, nous défendons le site de production suisse de fonds de placement. Même si leur domicile ne sera plus aussi souvent suisse, notre pays offrira d'importantes tâches de gestion, y compris pour des fonds étrangers. Par exemple dans la prévoyance, le client cherchera encore longtemps une solution et un service suisses.

– Quelles ambitions la Suisse peut-elle avoir dans la gestion d'actifs?

– La Suisse est avant tout un pays de distribution de fonds, en raison de l'abondance de capitaux étrangers placés en Suisse. Nous parlons de 4500 milliards de francs, dont 2400 milliards pour les clients étrangers, 400 milliards pour les clients suisses et le reste pour les institutionnels (à 90% des assurances et caisses de pension). C'est une énorme masse d'épargne. La Suisse dispose du savoir-faire nécessaire à la gestion d'actifs, y compris des fonds institutionnels issus du système des trois piliers. Nous pouvons – je dirais même que nous devons – exporter ces compétences. Les infrastructures sont dans une grande mesure comparables à celles d'une clientèle privée, en termes d'accès, de liquidité boursière, de qualité des banques de dépôts. L'inconvénient, c'est la taille du pays. Jusqu'ici, nous avons été trop modestes dans le marketing de nos compétences à l'étranger.

– Quelle est votre stratégie pour en faire un segment de croissance?

– Un vaste travail de fond nous attend. Notre association est trop petite pour porter à elle seule la croissance de toute la gestion d'actifs. Nous collaborons avec l'Association suisse des banquiers pour la rédaction d'un document de travail sur l'avenir du secteur. Nous avons intégré à notre vision d'autres associations, comme les fondations, les assurances et les caisses de pension. Le premier projet, qui nous occupera ces prochains mois, consiste à nous mettre d'accord sur des standards communs. Il est essentiel. Un

second portera sur la formation et la surveillance. Cela prendra deux à trois ans pour ce travail de fond.

– Est-ce que Fidleg canalise vos espoirs ou n'est-ce qu'un aspect parmi d'autres?

– L'agenda stratégique pour la gestion d'actifs ne se limite pas à Fidleg. Nous apportons nos idées dans cette loi, mais au besoin nous prendrons d'autres voies. Nous ne devons pas nous mettre sous pression. L'adaptation à MiFID II est un défi à court terme, mais notre stratégie va au-delà. L'approche de Fidleg est fonctionnelle. Elle permet à la Suisse de répondre à MiFID II. Tous les produits de placement devraient suivre les mêmes règles de distribution, y compris la documentation et la formation, qu'ils viennent de banques ou d'assurances. Nous soutenons cette idée, mais en pratique chaque institut avance sa propre analyse. Notre tâche consistera à rassembler chaque métier, du gérant indépendant à l'assureur en passant par les banques derrière le même projet.

– Comment pensez-vous intégrer les gérants indépendants et assureurs dans votre projet?

– MiFID II sera finalisé probablement au début 2014. Les exigences d'équivalence doivent être remplies si la Suisse espère un accès à l'UE. L'époque est révolue où la Suisse pouvait encore ignorer ce qui se passait ailleurs. Entre les deux tiers et les trois quarts des capitaux viennent toujours d'Europe. A Bruxelles, nous devons défendre les intérêts de la Suisse et non pas uniquement ceux des gérants indépendants ou des assureurs. La scène des gérants

indépendants est très hétérogène, ce qui complique la situation. Beaucoup des 3000 gérants indépendants sont très petits, avec moins de 100 millions d'actifs, parfois avec trois à cinq personnes. Jusqu'ici, ils n'étaient pas réglementés. Doivent-ils l'être par l'Etat ou être auto-réglementés, avec une autorisation de la Finma? Les arguments sont connus. Mais l'auto-réglementation ne répond plus à un standard international. Une surveillance prudentielle pour tous doit s'imposer.

– Que pensez-vous des coûts générés par ce processus de mise en équivalence?

– C'est un vrai problème, notamment pour les gérants indépendants, entre 50 et 100 points de base de revenu. Si vous gérez 100 millions, soit 500 000 à 1 million de revenus avec trois ou quatre collaborateurs, la marge est très restreinte. La demande d'autorisation auprès de la Finma peut facilement coûter un montant à six chiffres. Il en résultera un ajustement du marché. Faut-il l'accepter pour que la place suisse soit mise en équivalence avec l'UE?

– Quels sont vos objectifs pour vos douze premiers mois?

– Le premier objectif consiste à nous positionner correctement, en tant qu'association pour les gérants d'actifs. Nous sommes le premier point de contact pour les gérants d'actifs. Nous avons 180 membres actuellement. Dans la gestion d'actifs, nous sommes passés de zéro à 40 en cinq ans, notamment grâce aux «fournisseurs de services». **Propos recueillis par Emmanuel Garessus ZURICH**

### New York

#### Rebond

Wall Street rebondissait nettement à la mi-séance mardi après une série de quatre séances à la baisse, aidée entre autres par les bonnes performances de groupes de distribution: le Dow Jones s'adjugeait 0,41% et le Nasdaq 0,91%. «Les résultats plutôt bons de plusieurs entreprises de vente au détail ont apporté au marché une raison de se reprendre» après la plus longue série de baisses consécutives pour le Dow Jones depuis décembre 2012, a constaté Brent Schutte de BMO Private Bank. **AFP**

### Europe

#### Dans le rouge

Les bourses européennes ont terminé mardi en baisse en l'absence de nouvelles économiques majeures en provenance d'Europe ou des Etats-Unis qui auraient pu jouer sur la tendance. Elles en étaient de ce fait réduites à spéculer sur les intentions de la Fed, dont le compte-rendu de la dernière réunion fin juillet doit être publié mercredi. La bourse de Paris a terminé en nette baisse mardi (-1,35%). Parmi les autres marchés européens, Francfort a lâché 0,79% et Londres 0,19%. Par ailleurs, l'Euro Stoxx 50 a perdu 1,25%. Parmi les valeurs, les titres qui avaient soutenu la hausse du marché récemment ont souffert. Les investisseurs veulent désormais en savoir plus sur l'avenir de la politique monétaire américaine. «Le marché est un peu fébrile puisqu'il se dit que la réduction des injections de liquidités pourrait avoir lieu dès septembre», a estimé un analyste. **AFP**

### Panorama

#### Justice

#### Amende salée contre une ex-star de fonds spéculatifs

Un ex-gérant vedette de fonds spéculatifs a accepté de payer une amende de 18 millions de dollars (16,6 millions de francs) afin de mettre fin à des poursuites de l'autorité boursière américaine (SEC). Il lui est aussi interdit d'exercer pendant cinq ans. Philip Falcone était accusé d'avoir puisé 113 millions de dollars (105 millions de francs) dans les actifs de son fonds, Harbinger Capital Partners, pour payer ses propres impôts, a indiqué la SEC lundi soir. (ATS)

#### Enquête de Washington contre JPMorgan Chase

Le Ministère de la justice américain (DoJ) a lancé une nouvelle enquête pour déterminer si la banque américaine JPMorgan Chase avait manipulé le prix de l'énergie. C'est ce qu'a affirmé lundi le Wall Street Journal. Le DoJ a décidé de lancer son enquête ces dernières semaines alors que JPMorgan Chase, la première banque américaine en termes d'actifs, finalisait un accord à l'amiable avec une autre agence gouvernementale, la FERC, le régulateur de l'énergie, explique le quotidien financier, citant des sources proches du dossier. (ATS)